

PROCES-VERBAL DU COMITE D'ADMINISTRATION
Séance d'installation du 22 septembre 2020
Au Parc des Expositions – salle Wasmer

Présents (75) : Mme AGUDO-PEREZ, MM. AMADORI, BEHE, BERBETT, BERGDOLL, BEYAZ, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, BROMBACHER, Mme BUCHERT, MM. CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, M. COUCHOT, Mme D'ARANDA, MM. DUMEZ, DUSSOURD, Mme EL HAJJAJI, M. ENGASSER, Mme FEISSEL-SIMON, MM. FREMIOT, FUCHS, Mmes GOETZ, GOLDSTEIN, MM. GRUN, GUTH, HABY, HAYE, HILLMEYER, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. IFFRIG, ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER O., Mme KEMPF, MM. KIMMICH, KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, LEHMES, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MARTINEZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, PAUVERT, Mmes PLAS, RABAULT, RAPP, MM. RICHARD, RICHERT, RISS, Mmes RITZ, ROELLINGER, M. SCHILLINGER, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, MM. SCHMIDT, SCHWAB, SIX, STADELMANN, STURCHLER, Mmes SUAREZ, SUTTER, TALLEUX, MM. TOME, WEISBECK, WEISS, WISS, Mme ZELLER

Excusés (18) : MM. BLOIS, CENTLIVRE, Mme GERHART, MM. HECKLEN, HOME, KELLER V., Mme MILLION, MM. MOSSER, NICOLAS, PULEDDA, SCHOENIG, Mmes SORET, SORNIN, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WILLEMANN, Mme WINNLEN, M. WOLFF

Absents (0)

Ont donné procuration (12) : MM. BLOIS, CENTLIVRE, Mme GERHART, MM. HECKLEN, HOME, NICOLAS, SCHOENIG, Mmes SORET, SORNIN, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WILLEMANN

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes MAMMAR, URSPRUNG, ZWEIGARDT du syndicat.

M. ISSELE : Bonjour à tous, en l'absence de Jean ROTTNER que je dois excuser car retenu par d'autres obligations, je déclare ouverte la séance d'installation du Comité d'Administration du SIVOM.

Je vous propose, d'entrée, de désigner M. Régis OCHSENBEIN, Directeur du SIVOM, comme secrétaire de séance en l'application de l'article L2121-15.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Désignation du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L5211-1, dispose que les règles relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

L'article L2121-15 du même code précise que le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il n'est pas nécessaire que le secrétaire ainsi désigné soit membre de l'assemblée.

Je propose que le secrétaire de séance soit le Directeur du SIVOM, à savoir Monsieur Régis OCHSENBEIN, pour la durée de la mandature.

M. ISSELE : Merci M. OCHSENBEIN de procéder maintenant à l'appel nominal des élus titulaires.

M. OCHSENBEIN : Bonjour à toutes et à tous, je vais donc procéder à l'appel :

*** le Directeur fait l'appel de l'ensemble des membres***

M. ISSELE : Merci beaucoup je déclare donc les nouveaux conseillers installés dans leur fonction. Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer valablement.

Point n° 2 de l'ordre du jour

Installation du Comité d'Administration du Sivom de la région mulhousienne

Le Code Général des Collectivités Territoriales fixe les mêmes règles d'installation du Comité d'Administration que celles prévues pour les Conseils municipaux.

Le SIVOM est constitué des groupements et communes suivants :

- la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) au titre des compétences Déchets et Assainissement (55 membres par compétence),
- la Communauté de Communes Sundgau (CCS) au titre de la compétence déchets (10 membres),
- le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller (SMA BVD) au titre de la compétence Assainissement (2 membres),
- la commune de Wittelsheim (3 membres).

Ces structures sont représentées au Comité d'Administration par 93 délégués.

Le Président installe officiellement le Comité d'Administration du Sivom de la région mulhousienne par l'appel alphabétique des membres titulaires :

Nom et Prénom	Élu dans la commune de	Délégué par
AGUDO-PEREZ Francine	Flaxlanden	m2A Déchets et Assainissement
AMADORI Fabrice	Wittelsheim	m2A Déchets et Wittelsheim
BEHE Jean-Marie	Ottmarsheim	m2A Déchets

BERBETT Joseph	Bisel	CC Sundgau
BERGDOLL Benoît	Steinbrunn-le-Bas	m2A Déchets et Assainissement
BEYAZ Beytullah	Mulhouse	m2A Assainissement
BLOIS Michel	Richwiller	m2A Déchets et Assainissement
BONI DA SILVA Claudine	Mulhouse	m2A Déchets et Assainissement
BOUILLÉ Jean-Pierre	Mulhouse	m2A Déchets et Assainissement
BROMBACHER Christian	Kingersheim	m2A Déchets et Assainissement
BUCHERT Maryvonne	Mulhouse	m2A Déchets et Assainissement
CENTLIVRE André	Berrwiller	m2A Assainissement
CHAPATTE Jean-Claude	Mulhouse	m2A Assainissement
CHERAY Michel	Kingersheim	m2A Déchets et Assainissement
COLOM Florian	Mulhouse	m2A Assainissement
CORNEILLE Marie	Mulhouse	m2A Assainissement
COUCHOT Alain	Mulhouse	m2A Assainissement
D'ARANDA Brigitte	Riedisheim	m2A Déchets
DUMEZ Guy	Staffelfelden	m2A Déchets et Assainissement
DUSSOURD Francis	Ruelisheim	m2A Déchets et Assainissement
EL HAJJAJI Nadia	Mulhouse	m2A Déchets et Assainissement
ENGASSER Thierry	Hombourg	m2A Déchets
FEISSEL-SIMON Catherine	Riedisheim	m2A Déchets
FREMIOT Gilles	Heidwiller	CC Sundgau
FUCHS Gilbert	Habsheim	m2A Assainissement
GERHART Anne	Illzach	m2A Déchets et Assainissement
GOETZ Anne-Catherine	Mulhouse	m2A Assainissement
GOLDSTEIN Danièle	Brunstatt-Didenheim	m2A Assainissement
GRUN Philippe	Baldersheim	m2A Déchets
GUTH Maurice	Battenheim	m2A Déchets
HABY Christian	Galvingue	m2A Déchets
HAYE Ludovic	Rixheim	m2A Déchets et Assainissement
HECKLEN Matthieu	Hochstatt	CC Sundgau
HILLMEYER Francis	Pfastatt	m2A Déchets et Assainissement
HIRTH André	Burnhaupt-le-Bas	SMA BVD
HOMÉ Antoine	Wittenheim	m2A Déchets

HOTTINGER Marie	Mulhouse	m2A Assainissement
IFFRIG Gilbert	Eschentzwiller	m2A Déchets et Assainissement
ISSELÉ René	Morschwiller-le-Bas	m2A Déchets et Assainissement
IVAIN Bertrand	Saint-Bernard	CC Sundgau
JULIEN Jean-Paul	Bollwiller	m2A Déchets et Assainissement
KELLER Vincent	Heimsbrunn	m2A Déchets
KELLER Olivier	Habsheim	m2A Déchets
KEMPF Pierrette	Dietwiller	m2A Déchets et Assainissement
KIMMICH Jean	Rixheim	m2A Déchets
KLEINHOFFER Louis	Pulversheim	m2A Déchets et Assainissement
KOLB Francis	Reiningue	m2A Déchets
LANG David	Riedisheim	m2A Assainissement
LAUGEL Michel	Zillisheim	m2A Déchets et Assainissement
LECONTE Alain	Reiningue	m2A Assainissement
LEHMES André	Koestlach	CC Sundgau
LOISEL Corinne	Mulhouse	m2A Assainissement
LUTHRINGER Martine	Bantzenheim	m2A Déchets
LUTZ Michèle	Mulhouse	m2A Assainissement
MARTINEZ Nadège	Chalampé	m2A Déchets
MILLION Lara	Mulhouse	m2A Déchets et Assainissement
MIMAUD Danièle	Sausheim	m2A Déchets et Assainissement
MOSSER Jean-Yves	Carspach	CC Sundgau
NEUMANN Remy	Lutterbach	m2A Déchets et Assainissement
NICOLAS Thierry	Mulhouse	m2A Assainissement
PAUVERT Bertrand	Mulhouse	m2A Déchets
PLAS Christine	Illzach	m2A Déchets et Assainissement
PULEDDA Patrick	Mulhouse	m2A Assainissement
RABAULT Corinne	Ferrette	CC Sundgau
RAPP Catherine	Mulhouse	m2A Déchets et Assainissement
RICHARD Loïc	Riedisheim	m2A Assainissement
RICHERT Philippe	Wittenheim	m2A Assainissement
RISS Georges	Obermorschwiller	CC Sundgau
RITZ Christelle	Mulhouse	m2A Assainissement

ROELLINGER Claudia	Schweighouse	SMA BVD
SCHILLINGER Gilles	Bruebach	m2A Déchets
SCHMIDLIN BEN M'BAREK Malika	Mulhouse	m2A Assainissement
SCHMIDT André	Berrwiller	m2A Déchets
SCHOENIG Fabien	Aspach	CC Sundgau
SCHWAB Hervé	Niffer	m2A Déchets
SIX Christophe	Bruebach	m2A Assainissement
SORET Eliane	Lutterbach	m2A Déchets
SORNIN Cécile	Mulhouse	m2A Assainissement
STADELMANN Laurent	Sausheim	m2A Déchets
STURCHLER Philippe	Zimmersheim	m2A Déchets et Assainissement
SUAREZ Emmanuelle	Mulhouse	m2A Assainissement
SUTTER Séverine	Wittenheim	m2A Assainissement
TALLEUX Carole	Petit-Landau	m2A Déchets
TOME Jean	Feldkirch	m2A Déchets et Assainissement
TRIMAILLE Philippe	Mulhouse	m2A Déchets et Assainissement
VIOLA Antoine	Brunstatt-Didenheim	m2A Déchets et Assainissement
WEISBECK Joseph	Wittenheim	m2A Déchets
WEISS Claude	Wittelsheim	m2A Déchets et Wittelsheim
WILLEMANN Pierre	Wittelsheim	m2A Déchets et Wittelsheim
WINNLEN Marie-Estelle	Ungersheim	m2A Déchets
WISS Joseph-Maurice	Hausgauen	CC Sundgau
WOLFF Philippe	Rixheim	m2A Déchets
ZELLER Fabienne	Pfastatt	m2A Assainissement

L'appel ayant été fait, le quorum étant atteint, le Comité d'Administration du SIVOM est officiellement installé.

A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge de l'assemblée (article L.5211-9 du CGCT).

Le benjamin de l'assemblée sera désigné comme scrutateur.

M. ISSELE : Par transposition de l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales aux établissements publics de coopération intercommunale qui précise qu'à la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président, celle-ci est présidée par le plus âgé des membres du

Comité d'Administration. Il revient donc à présent à Monsieur Jean-Claude CHAPATTE, doyen d'âge, de présider la séance. Et je lui cède bien volontiers ma place.

M. CHAPATTE : Bonjour à toutes et à tous, avant d'entamer la procédure d'élection du nouveau Président, je vous rappelle les dispositions du CGCT qui régissent l'élection du Président et des membres du comité du SIVOM.

Considérant la lecture combinée des articles L5711-1 et suivants applicables aux syndicats mixtes et des articles L5211-2 et suivants applicables aux EPCI issus du CGCT, les dispositions du chapitre 2 du titre 2 du livre du 1^{er} de la 2^{ème} partie du même code relatives aux Maires et aux Adjoints sont applicables aux Présidents et aux membres du Bureau du Sivom de la région mulhousienne.

Selon les dispositions de l'article L2122-7 du même code, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Ceci rappelé, il est procédé à l'élection au scrutin secret du Président. Je demande à présent au benjamin de l'assemblée Monsieur Florian COLOM de me rejoindre en tant que scrutateur et témoin des opérations de vote électronique.

J'enregistre à présent les candidatures au poste de Président. Allez-y, je vous donne la parole.

M. ISSELE : Monsieur le Président, je propose la candidature de Francis HILLMEYER maire de Pfastatt, député honoraire et ancien président du SCOT.

Une candidature de consensus qui aura le dynamisme nécessaire pour influencer les bonnes actions engagées au niveau du SIVOM, aussi bien au niveau des entreprises que pour la population.

M. CHAPATTE : Merci. Y a-t-il d'autres candidats ? Non ? Les candidats sont M. Francis HILLMEYER, seul candidat proposé.

*** M. CHAPATTE explique la procédure de vote électronique
et un vote d'essai est effectué ***

M. CHAPATTE : Nous pouvons passer à l'élection du Président. A mon signal, si vous souhaitez voter pour M. HILLMEYER appuyez sur la touche A sinon les autres lettres seront comptabilisées en tant que vote blanc. Si vous souhaitez vous abstenir n'appuyez sur aucune touche. Je déclare le vote ouvert.

M. CHAPATTE : Je déclare le vote clos.

*** Applaudissements ***

M. CHAPATTE : Monsieur Francis HILLMEYER est proclamé Président du Sivom de la région mulhousienne et je l'invite à prendre ma place.

M. HILLMEYER : Mes chers collègues, avant de procéder à l'élection des membres du Bureau, je voudrais d'abord vous remercier pour votre vote de confiance et vous dire que je mettrai toute ma bonne volonté, je vous remercie vraiment très sincèrement.

Je pense que nous allons faire du bon travail ensemble, parce que le travail que nous allons faire ensemble est un travail d'intérêt général. Un travail pour notre population, il n'y a pas d'enjeu personnel dans ce vote. C'est un travail qui a été mené de longue haleine et je voudrai bien sûr d'abord remercier tous mes illustres prédécesseurs : le Ministre Monsieur Jean-Marie BOCKEL, le Sénateur-Maire Monsieur Daniel ECKENSPIELLER et le Président de la Région Monsieur Jean ROTTNER qui ont été mes 3 derniers prédécesseurs, je peux le dire aujourd'hui.

Le SIVOM a été créé en 1968. 53 communes sont adhérentes au SIVOM pour un total de 288 000 habitants. C'est un syndicat éminemment technique et depuis 1993 assure de nouvelles fonctions, de nouvelles missions tels que la collecte sélective, le traitement des déchets, la collecte et l'épuration des eaux usées.

Les membres sont adhérents, pour la plupart, à l'ensemble des prestations, certains justes pour l'une ou l'autre compétence.

Chacune des communes souhaite bien évidemment siéger au sein du Bureau mais c'est impossible car la législation ne nous autorise que 15 Vice-présidents.

Cela étant, personne n'est empêché de s'investir pleinement que ce soit en tant qu'assesseur qu'en tant que membre. Je remercie l'ensemble des maires qui ont collaboré à la mise en place de ce Bureau, il y a bien évidemment eu des échanges entre les élus des communes pour arriver à la proposition que je vous ferai tout à l'heure pour les Vice-présidents. Outre les communes adhérentes de l'agglomération, de m2A, ce syndicat mixte est élargi à la communauté de communes d'Illfurth ainsi qu'au syndicat mixte de la Basse Vallée de la Doller.

Désormais ce syndicat s'oriente également vers la production d'énergie avec la construction d'une usine de méthanisation et un réseau de chaleur. Je tenais à rappeler ces quelques éléments pour les élus qui nous rejoignent et je souhaite qu'ensemble nous œuvrions dans le bon sens.

Point n°3 de l'ordre du jour Élection du Président

Considérant la lecture combinée des articles L5711-1 et suivants applicables aux Syndicats Mixtes et des articles L5211-2 applicables aux EPCI issus du Code Général des Collectivités Territoriales, « *les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie du même code relatives au Maire et aux Adjoints sont applicables au Président et aux membres du Bureau* » du Sivom de la région mulhousienne.

Ainsi, M. Jean-Claude **CHAPATTE**, doyen d'âge de l'assemblée, préside la séance, conformément aux dispositions de l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Selon les dispositions de l'article **L 2122-7** du même code, le Président est « élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Ceci rappelé, il est passé à l'**élection au scrutin secret du Président.**

Le benjamin de l'Assemblée, M. Florian **COLOM**, est désigné comme scrutateur et témoin des opérations de vote électronique.

Y-a-t-il un candidat ?

Nous avons enregistré la candidature de M. Francis **HILLMEYER** à la présidence du syndicat.

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

CANDIDAT : M. Francis **HILLMEYER**

Nombre de délégués présents : 75

Nombre de procurations : 12

Nombre de droits de vote : 118

Majorité absolue : 60

Vote pour : 106

Vote contre : 11

Abstention : 1

M. Francis **HILLMEYER** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu Président du Syndicat.

M. HILLMEYER : Le point numéro 4 de l'ordre du jour appelle la fixation du nombre de Vice-présidents et d'assesseurs. Je vous propose de composer ce bureau de 14 Vice-présidents issus de Mulhouse Alsace Agglomération, d'un Vice-président issu de la communauté de communes du Sundgau, d'un assesseur issu du syndicat mixte de la basse vallée de la Doller et de 3 Assesseurs issus de m2A.

Le Bureau serait ainsi composé de 20 membres, 1 Président, 15 Vice-présidents et 4 Assesseurs. Je vous demande d'approuver cette composition du Bureau, vous pouvez le faire soit par vote électronique soit par vote à main levée si personne ne s'y oppose. Quelqu'un est-il contre le vote à main levée ? Merci.

Donc je vous propose de voter pour la fixation du nombre de membres du Bureau. Qui est contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Point n° 4 de l'ordre du jour
Fixation de la composition du Bureau

Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L5211-10 applicable au Sivom de la région mulhousienne, dispose que :

« Le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ».

Le Bureau précédent comprenait 17 membres (1 Président, 15 Vice-présidents et 1 assesseur).

Chaque Vice-président se verra attribuer par le Président une délégation de compétence.

Il est proposé la composition suivante afin de garantir l'équilibre politique du Bureau :

- *Mulhouse Alsace Agglomération : 14 Vice-présidents et 3 Assesseurs,*
- *Communauté de communes Sundgau : 1 Vice-président,*
- *Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Doller : 1 Assesseur.*

Le Bureau serait ainsi composé de 20 membres (1 Président, 15 Vice-présidents et 4 Assesseurs).

Les membres du Comité d'Administration, après en avoir délibéré, valident la composition du Bureau.

M. HILLMEYER : Nous allons passer à l'élection des Vice-présidents et je vais vous proposer un certain nombre de candidats.

Je propose à la 1^{ère} Vice-présidence Madame Michèle LUTZ. Nous allons procéder au vote. Comme précédemment vous connaissez la manœuvre en appuyant sur le bouton A pour Michèle LUTZ. Le vote est ouvert. Le vote est clos. Je félicite Madame Michèle LUTZ et je lui demande de venir s'asseoir à mes côtés.

*** Applaudissements ***

Nous allons pouvoir poursuivre. Je voudrais vous dire que je suis sincèrement heureux d'avoir une dame comme 1^{ère} Vice-présidente, nous pourrions ainsi partager sur des points de vue parfois différents entre hommes et femmes et qui se résolvent avec beaucoup de bonne intelligence.

Mme LUTZ : Avec plaisir.

M. HILLMEYER : je vous propose en 2^{ème} Vice-président Monsieur René ISSELE.

Monsieur René ISSELE est quelqu'un qui a beaucoup œuvré pour les finances de ce SIVOM et je connais ses compétences donc je le propose à vos suffrages. Le vote est ouvert. Le vote est clos. Je déclare Monsieur René ISSELE élu et je lui demande de nous rejoindre.

*** Applaudissements ***

M. PAUVERT : Excusez-moi, quand vous présentez les gens, pouvez-vous donner leur commune d'origine pour les connaître un peu mieux. Ils sont quand même élus.

M. HILLMEYER : Bien sûr. Alors je pense que Michèle LUTZ vous la connaissez toutes et tous, ce serait malheureux si ce n'était pas le cas. Et je vais demander successivement aux personnes élues de se présenter brièvement. Donc René si tu veux bien.

M. ISSELE : René ISSELE, Vice-président sortant, je suis adjoint aux finances à Morschwiller-le-Bas. Je suis par ailleurs Vice-président du syndicat mixte du barrage de Michelbach qu'il faudra de nouveau réinstaller et pendant de nombreuses années j'ai œuvré au niveau de la Communauté d'Agglomération dont je faisais partie des membres fondateurs.

M. HILLMEYER : Merci René. Je propose au poste de 3^{ème} Vice-président Monsieur Gilbert FUCHS. Y a-t-il d'autres candidats ? C'est vrai que j'ai oublié de demander tout à l'heure. Le vote est ouvert. Le vote est clos. Je déclare Monsieur Gilbert FUCHS élu et je lui demande de nous rejoindre.

*** Applaudissements ***

M FUCHS : Merci de votre vote. Je suis Gilbert FUCHS, Maire de la commune d'Habsheim et je suis délégué communautaire en charge notamment de tout ce qui est hébergement : camping et auberge de jeunesse. Je suis également Président du syndicat d'eau du Canton de Habsheim donc en charge aussi de cette gestion de l'eau, ce qui me rapproche un peu de l'assainissement aussi.

M. HILLMEYER : Je vous propose au poste de 4^{ème} Vice-président Madame Danièle MIMAUD 1^{ère} adjointe de Sausheim. Le vote est ouvert. Le vote est clos. Et je déclare Madame MIMAUD élue. Si elle veut bien nous rejoindre.

*** Applaudissements ***

Mme MIMAUD : Bonjour je suis donc Danièle MIMAUD 1^{ère} adjointe en charge de l'environnement et du développement durable de la commune de Sausheim. J'étais déjà au SIVOM lors du dernier mandat et je suis ravie de faire partie de cette équipe. Merci à vous.

M. HILLMEYER : Je propose au poste de 5^{ème} Vice-président Alain LECONTE Maire de Reiningue. Le vote est ouvert. Le vote est clos. Et je déclare Monsieur LECONTE élu s'il veut bien nous rejoindre.

*** Applaudissements ***

M. LECONTE : Voilà tout d'abord je vous remercie de votre confiance j'étais déjà Vice-président dans cde syndicat et j'ai plaisir à représenter à nouveau l'ensemble des gens puisque c'est vrai cela a été dit c'est un syndicat éminemment technique, il y a de vrais dossiers donc je pense qu'on pourra travailler agréablement ensemble, beaucoup de gens se connaissent déjà.

M. HILLMEYER : je propose au poste de 6^{ème} Vice-président Monsieur Bertrand IVAIN. Il est de la commune de Saint-Bernard et il représente la Communauté de Communes du Sundgau. Le vote est ouvert. Le vote est clos. Et je demande à Monsieur IVAIN de nous rejoindre en le félicitant.

*** Applaudissements ***

M. IVAIN : Bertrand IVAIN, Maire de la commune de Saint-Bernard, Vice-président sortant du SIVOM, Vice-président de la comcom Sundgau en charge de la gestion des déchets, je vous remercie de votre confiance.

M. HILLMEYER : Je propose au poste de 7^{ème} Vice-président Monsieur Jean-Paul JULIEN, Maire de Bollwiller. Le vote est ouvert. Le vote est clos. Et je demande à Monsieur JULIEN de nous rejoindre en le félicitant.

*** Applaudissements ***

M. JULIEN : Voilà bonsoir à tous, Jean-Paul JULIEN, Maire de Bollwiller ancien Vice-président sortant plus particulièrement intéressé par la réduction des déchets donc comme par le passé je tenterai d'œuvrer au mieux et j'espère bien travailler avec vous. Merci.

M. HILLMEYER : Je propose au poste de 8^{ème} Vice-président Monsieur Francis DUSSOURD, Maire de Ruelisheim. Le vote est ouvert. Le vote est clos. Et je déclare Monsieur DUSSOURD élu, s'il veut bien nous rejoindre.

*** Applaudissements ***

M. DUSSOURD : Bonjour, Francis DUSSOURD, Maire de Ruelisheim, délégué m2A à la propreté urbaine, à la collecte et à la viabilité hivernale.

M. HILLMEYER : Je vous propose comme 9^{ème} Vice-président Monsieur Florian COLOM de la ville de Mulhouse. Le vote est ouvert. Le vote est clos et je déclare Monsieur COLOM élu. Je ne lui demande pas de nous rejoindre il est déjà là.

*** Applaudissements ***

M. COLOM : Bonjour à tous, donc Florian COLOM Adjoint au Maire de Mulhouse aux côtés de Michèle LUTZ, délégué aux finances et à titre professionnel expert-

comptable indépendant donc merci pour votre confiance à vous Monsieur le Président et à toute l'assemblée.

M. HILLMEYER : Je propose comme 10^{ème} Vice-président Madame Christine PLAS d'Illzach. Le vote est ouvert. Le vote est clos et je déclare Madame Christine PLAS élue.

*** Applaudissements ***

Mme PLAS : Bonjour, je suis conseillère municipale d'Illzach et Vice-présidente sortante du SIVOM. Je suis enchantée de pouvoir continuer à travailler avec une équipe renouvelée. Merci.

M. HILLMEYER : Je propose au poste de 11^{ème} Vice-président Monsieur Philippe RICHERT Adjoint au Maire de WITTENHEIM. Le vote est ouvert. Le vote est clos et je déclare Monsieur RICHERT élu, s'il veut bien nous rejoindre.

*** Applaudissements ***

M. RICHERT : Bonsoir à tous et merci pour votre confiance, adjoint délégué à la culture à Wittenheim, je suis très heureux de pouvoir rejoindre cette équipe. J'étais vice-Président m2A et je suis Président du SIVU du Dollerbaechlein un cours d'eau qui traverse le bassin potassique de Reiningue jusqu'à Ensisheim. Merci de votre confiance.

M. HILLMEYER : Je vous propose au poste de 12^{ème} Vice-président Monsieur Gilles SCHILLINGER Maire de Bruebach. Le vote est ouvert. Le vote est clos. Et je déclare Monsieur SCHILLINGER élu s'il veut bien nous rejoindre.

*** Applaudissements ***

M. SCHILLINGER : Bonsoir, Gilles SCHILLINGER, Maire de la commune de Bruebach. J'entame mon 3^{ème} mandat et je suis également Président du SIFAM donc c'est avec plaisir que j'intègre ce groupe pour essayer d'apporter une petite pierre supplémentaire à l'édifice.

M. HILLMEYER : Je propose comme 13^{ème} Vice-président Monsieur Remy NEUMANN Maire de Lutterbach. Le vote est ouvert. Le vote est clos. Et je déclare Monsieur NEUMANN élu.

*** Applaudissements ***

M. NEUMANN : Remy NEUMANN, Maire de LUTTERBACH et Vice-président m2A ou je m'occupe de l'urbanisme et de la Commande Publique.

M. HILLMEYER : Je propose au poste de 14^{ème} Vice-président Monsieur Jean-Marie BEHE. Il se lève déjà c'est bon signe.

Rires

Le vote est ouvert. Le vote est clos et je déclare Monsieur BEHE élu.

*** Applaudissements ***

M. BEHE : Bon je suis donc Monsieur Jean-Marie BEHE je suis le Maire d'Ottmarsheim et délégué à l'aménagement et au risque technologique à m2A.

M. HILLMEYER : Je propose au poste de 15^{ème} Vice-président Monsieur Ludovic HAYE Maire de Rixheim. Le vote est ouvert. Le vote est clos et je déclare Monsieur Ludovic HAYE élu s'il veut bien nous rejoindre.

*** Applaudissements ***

M. HAYE : Merci. Bonsoir à toutes et à tous Ludovic HAYE Maire de Rixheim et également vice-Président de l'agglomération à tout ce qui est énergie, innovation souveraineté énergétique et également sobriété énergétique avec notamment le suivi des DSP, réseau de chaleur, voilà merci à vous. Et merci de votre confiance.

M. HILLMEYER : Je vous propose désormais d'élire nos Assesseeurs et je propose comme 1^{er} Assesseeur Monsieur Loïc RICHARD, maire de Riedisheim. Le vote est ouvert. Le vote est clos et je déclare Monsieur RICHARD élu.

*** Applaudissements ***

Par contre je vais demander aux assesseeurs de ne plus monter sur le podium pour des raisons évidentes de distanciation sociale sur l'estrade. Il manque un peu de place sur ce podium. Par contre peut-être qu'ils pourraient s'avancer au 1^{er} rang et se présenter bien sûr.

M. RICHARD : Bonjour donc Loïc RICHARD je suis Maire de Riedisheim et je suis Vice-président de m2A à la transition environnementale.

M. HILLEMEYER : Je propose comme 2^{ème} Assesseeur Madame Maryvonne BUCHERT Adjointe au Maire de Mulhouse. Le vote est ouvert. Le vote est clos et je déclare Madame BUCHERT élue.

*** Applaudissements ***

M. HILLEMEYER : Si elle veut bien venir au 1^{er} rang.

Mme BUCHERT : Maryvonne BUCHERT, Adjointe au Maire de Mulhouse à l'eau et au patrimoine.

M. HILLMEYER : Je propose au poste de 3^{ème} Assesseeur Madame Marie HOTTINGER Adjointe au Maire de Mulhouse. Le vote est ouvert. Le vote est clos et je déclare Madame Marie HOTTINGER élue. Si elle veut bien s'avancer.

*** Applaudissements ***

Mme HOTTINGER : Bonsoir à tous donc je suis Marie HOTTINGER Adjointe au Maire à la ville de Mulhouse en charge de l'innovation du numérique et de la ville intelligente et je vous remercie de votre confiance.

M. HILLMEYER : Et je vous propose pour finir en 4^{ème} Assesseur Monsieur André HIRTH de Burnhaupt-le-Bas représentant la Basse-Vallée de la Doller. Le vote est ouvert. Le vote est clos et je déclare Monsieur André HIRTH élu.

*** Applaudissements ***

M. HIRTH : Bonsoir André HIRTH, Président du Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller. Nous sommes au SIVOM pour la partie épuration des eaux usées. Je suis également Adjoint au Maire de Burnhaupt-le-Bas, merci pour votre confiance.

Point n°5 de l'ordre du jour Élection des membres du Bureau

Conformément aux dispositions des articles L5211-11 et L2122-10 du CGCT et à l'article 9 des statuts du syndicat, il appartient au Comité d'Administration de procéder à l'élection des membres du Bureau.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit le vote secret et individuel pour chaque poste à pourvoir.

Ceci étant précisé, le Président fait procéder aux différentes élections.

1^{er} Vice-président,

*Je propose la candidature de Mme Michèle **LUTZ**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 75

Nombre de procurations : 12

Nombre de droits de vote : 118

Majorité absolue : 60

Vote pour : 103

Vote contre : 11

Abstention : 4

*Mme Michèle **LUTZ** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclarée élue Vice-présidente du Syndicat.*

2^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de M. René **ISSELE**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 75

Nombre de procurations : 12

Nombre de droits de vote : 118

Majorité absolue : 60
Vote pour : 108
Vote contre : 10
Abstention : 0

*M. René **ISSELE** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu Vice-président du Syndicat.*

3^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de M. Gilbert **FUCHS**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 75
Nombre de procurations : 12
Nombre de droits de vote : 118
Majorité absolue : 60
Vote pour : 93
Vote contre : 14
Abstention : 11

*M. Gilbert **FUCHS** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu Vice-président du Syndicat.*

4^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de Mme Danièle **MIMAUD**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 75
Nombre de procurations : 12
Nombre de droits de vote : 118
Majorité absolue : 60
Vote pour : 102
Vote contre : 13
Abstention : 3

*Mme Danièle **MIMAUD** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclarée élue Vice-présidente du Syndicat.*

5^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de M. Alain **LECONTE** représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 75
Nombre de procurations : 12
Nombre de droits de vote : 118
Majorité absolue : 60
Vote pour : 96
Vote contre : 16
Abstention : 6

*M. Alain **LECONTE** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu Vice-président du Syndicat.*

6^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de M. Bertrand **IVAIN**, représentant la Communauté de Communes Sundgau.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 75
Nombre de procurations : 12
Nombre de droits de vote : 118
Majorité absolue : 60
Vote pour : 102
Vote contre : 16
Abstention : 0

*M. Bertrand **IVAIN** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu Vice-président du Syndicat.*

7^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de M. Jean-Paul **JULIEN**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 75
Nombre de procurations : 12
Nombre de droits de vote : 118
Majorité absolue : 60
Vote pour : 98
Vote contre : 15
Abstention : 5

*M. Jean-Paul **JULIEN** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu Vice-président du Syndicat.*

8^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de M. Francis **DUSSOURD**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 75

Nombre de procurations : 12

Nombre de droits de vote : 118

Majorité absolue : 60

Vote pour : 95

Vote contre : 18

Abstention : 5

*M. Francis **DUSSOURD** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu vice-président du Syndicat.*

9^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de M. Florian **COLOM**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 75

Nombre de procurations : 12

Nombre de droits de vote : 118

Majorité absolue : 60

Vote pour : 89

Vote contre : 19

Abstention : 10

*M. Florian **COLOM** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu Vice-président du Syndicat.*

10^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de Mme Christine **PLAS**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 75

Nombre de procurations : 12

Nombre de droits de vote : 118

Majorité absolue : 60

Vote pour : 83

Vote contre : 24

Abstention : 11

*Mme Christine **PLAS** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclarée élue Vice-présidente du Syndicat.*

11^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de M. Philippe **RICHERT**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 75

Nombre de procurations : 12

Nombre de droits de vote : 118

Majorité absolue : 60

Vote pour : 83

Vote contre : 26

Abstention : 9

*M. Philippe **RICHERT** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu Vice-président du Syndicat.*

12^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de M. Gilles **SCHILLINGER**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 75

Nombre de procurations : 12

Nombre de droits de vote : 118

Majorité absolue : 60

Vote pour : 93

Vote contre : 18

Abstention : 7

*M. Gilles **SCHILLINGER** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu Vice-président du Syndicat.*

13^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de M. Remy **NEUMANN**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 75

Nombre de procurations : 12

Nombre de droits de vote : 118

Majorité absolue : 60

Vote pour : 85

Vote contre : 24

Abstention : 9

M. Remy **NEUMANN** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu Vice-président du Syndicat.

14^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de M. Jean-Marie **BEHE**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 75

Nombre de procurations : 12

Nombre de droits de vote : 118

Majorité absolue : 60

Vote pour : 94

Vote contre : 20

Abstention : 4

M. Jean-Marie **BEHE** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu Vice-président du Syndicat.

15^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de M. Ludovic **HAYE**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 75

Nombre de procurations : 12

Nombre de droits de vote : 118

Majorité absolue : 60

Vote pour : 80

Vote contre : 29

Abstention : 9

M. Ludovic **HAYE** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu Vice-président du Syndicat.

1^{er} Assesseur,

*Je propose la candidature de M. Loïc **RICHARD**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 75

Nombre de procurations : 12

Nombre de droits de vote : 118

Majorité absolue : 60

Vote pour : 88

Vote contre : 22
Abstention : 8

*M. Loïc **RICHARD** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu 1^{er} Assesseur du Syndicat.*

2^{ème} Assesseur,

*Je propose la candidature de Mme Maryvonne **BUCHERT**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 75
Nombre de procurations : 12
Nombre de droits de vote : 118
Majorité absolue : 60
Vote pour : 81
Vote contre : 33
Abstention : 4

*Mme Maryvonne **BUCHERT** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclarée élue 2^{ème} Assesseur du Syndicat.*

3^{ème} Assesseur,

*Je propose la candidature de Mme Marie **HOTTINGER**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 75
Nombre de procurations : 12
Nombre de droits de vote : 118
Majorité absolue : 60
Vote pour : 78
Vote contre : 31
Abstention : 9

*Mme Marie **HOTTINGER** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclarée élue 3^{ème} Assesseur du Syndicat.*

4^{ème} Assesseur,

*Je propose la candidature de M. André **HIRTH**, représentant le Syndicat d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 75
Nombre de procurations : 12

Nombre de droits de vote : 118
Majorité absolue : 60
Vote pour : 94
Vote contre : 15
Abstention : 9

*M. André **HIRTH*** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu 4^{ème} Assesseur du Syndicat.

M. HILLMEYER : Bien je vous propose de passer au point n° 6 de l'ordre du jour à savoir la délégation de pouvoir du Comité au Président et en cas d'empêchement aux membres du Bureau.

Vous avez une petite note devant les yeux que vous avez certainement lue et apprise par cœur je ne vais pas vous relire toute la note. Vous savez comment cela fonctionne donc il s'agit ici d'approuver cette délégation de pouvoir accordée au Président et en cas d'empêchement aux membres du Bureau.

Y a t-il des questions sur ce point ? Pas de question ? Je vais mettre aux voix si vous le souhaitez nous pouvons passer à un vote à main levée ce sera plus simple pour la suite. Quelqu'un est-il contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Point n°6 de l'ordre du jour
Délégation de pouvoir du Comité au Président et en cas d'empêchement aux membres du Bureau

Afin de faciliter le fonctionnement du SIVOM, et en vertu des articles L5211-9, L5211-10 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), des attributions de gestion peuvent être déléguées au Président et en cas d'empêchement aux membres du Bureau.

En application de ces dispositions, il est proposé de donner délégation au Président et en cas d'empêchement aux membres du Bureau dans les domaines suivants :

Finances

- créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que prendre les décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat, et passer à cet effet les actes nécessaires,
- conclure les conventions de ligne de trésorerie,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Marchés publics et autres contrats de prestation

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon une procédure adaptée en application des articles R2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique ainsi que les marchés en procédure négociée passés en application des articles R2122-8 et suivants et lorsque les crédits pour l'ensemble de ces marchés sont inscrits au budget,
- prendre toute décision concernant les avenants auxdits marchés lorsque les crédits suffisants sont prévus au budget,
- prendre toute décision concernant les avenants aux marchés passés selon une procédure formalisée et n'entraînant pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits suffisants sont prévus au budget,
- prendre toute décision concernant la constitution de groupement de commande dans le cadre d'achats mutualisés,
- conclure tout type de conventions préalables à la réalisation de travaux : passage en terrain privé ou public, de mise à disposition de terrain, conventions de servitudes,
- autoriser les demandes de subventions pour tous les types de marchés et contrats ci-dessus énoncés dans le chapitre « *marchés publics et autres contrats de prestation* »,
- prendre toute décision en matière de validation de programmes d'opérations ainsi que des avants projets et projets.

Administration générale et ressources humaines

- prendre en charge des frais divers supportés par des agents, autres que ceux permis par la réglementation en vigueur,
- fixer, dans la limite de la réglementation en vigueur, les modalités d'octroi des avantages en nature auxquels les fonctionnaires et agents territoriaux peuvent prétendre à raison de leurs fonctions ou des sujétions de toute nature auxquels ils sont soumis,
- autoriser l'engagement du personnel non titulaire dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 lorsque les emplois concernés ont été précédemment créés par délibération du Comité d'Administration,
- décider la conclusion ou la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- passer des contrats d'assurances,

- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- fixer les rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- intenter, au nom du Syndicat, les actions en justice ou défendre les actions intentées contre lui dans ses domaines d'intervention et devant tous les ordres de juridiction,
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat dans la limite fixée par le Comité.

En vertu de l'article L 5211-9 du CGCT le Président est l'organe exécutif du Syndicat.

Lors de chaque réunion du Comité, le Président rend compte des décisions du Bureau.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré,

- approuve les délégations de pouvoirs accordées au Président et en cas d'empêchement aux membres du Bureau,
- accepte que ces décisions puissent être prises et signées par le Vice-président délégué à cet effet, conformément à l'article L5211-9 du CGCT,
- autorise le Président à déléguer, conformément à l'article L5211-9 du CGCT, sa signature à certains fonctionnaires pour les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés publics.

M. HILLMEYER : Nous passons au point n° 7 qui règle les indemnités des membres du Bureau.

Ce sont des indemnités qui se présentent comme telles : 37,41% de l'indice de référence pour le Président et 18,70% de l'indice de référence pour les Vice-présidents.

Vous avez également une note très explicative. Est-ce que vous souhaitez de plus amples renseignements ? Tous les chiffres sont sur votre note. Pas de question ? Donc je vais mettre aux voix. Quelqu'un est-il contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Point n°7 de l'ordre du jour Indemnités des membres du Bureau

Monsieur le Président expose:

Les montants maximums des indemnités de fonction des Présidents et Vice-présidents des EPCI mentionnés à l'article L5211-12 du CGCT et des syndicats

mixtes mentionnés à l'article L5721-8 du CGCT sont déterminés pour chaque catégorie d'EPCI par décret en Conseil d'Etat.

L'octroi de ces indemnités est subordonné à « *l'exercice effectif du mandat* », ce qui suppose en particulier pour les Vice-présidents de pouvoir justifier d'une délégation, sous forme d'arrêté, du Président.

Les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Président et Vice-présidents des communes de 200 000 habitants et plus, sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Ces indemnités maximales correspondent pour le Sivom de la région Mulhousienne, aux taux suivants :

- Président : 37,41% de l'indice de référence
- Vice-président : 18,70% de l'indice de référence.

Toute latitude étant laissée au Comité d'Administration pour fixer le montant des indemnités dans la limite du plafond autorisé, il est proposé d'adopter les montants d'indemnisation tels que définis ci-dessus ; ces taux représentant un montant mensuel brut de 1 455,02 € pour le Président et 727,32 € pour les Vice-présidents (valeur au 1^{er} janvier 2020).

Ces indemnités sont applicables à compter du 22 septembre 2020 et feront l'objet des revalorisations applicables au traitement de la fonction publique.

Les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif. Chapitre 65 – Compte 6531.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer, avec effet au 22 septembre 2020 et pour la durée du mandat, le montant de l'indemnité du Président pour l'exercice effectif de ses fonctions au taux maximal actuel de 37,41 % de l'indice de référence,
- de fixer, avec effet au 22 septembre 2020 et pour la durée du mandat, le montant de l'indemnité des Vice-présidents pour l'exercice effectif de leurs fonctions au taux maximal actuel de 18,70% de l'indice de référence,
- d'appliquer automatiquement l'augmentation de l'indemnité à chaque parution du décret modificatif,
- de voter et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de chaque exercice,
- de faire verser les indemnités mensuellement à compter du 22 septembre 2020.

M. HILLMEYER : Nous passons à la composition des Commissions d'Appel d'Offres. Nous vous proposons 3 commissions : la commission d'administration

générale et des finances, la commission assainissement et la commission déchets.

Je vous propose pour la commission administration générale et finances comme membres titulaires Monsieur Remy NEUMANN, Madame Christine PLAS, Monsieur Thierry NICOLAS, Monsieur Philippe RICHERT et Madame Danièle MIMAUD. En suppléant Monsieur Antoine VIOLA, Monsieur Florian COLOM, Monsieur Pierre WILLEMANN, Monsieur Benoit BERGDOLL et Madame Pierrette KEMPF.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vais mettre aux voix. Quelqu'un est-il contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Pour la commission assainissement je vous propose en membres titulaires Monsieur Remy NEUMANN, Madame Maryvonne BUCHERT, Monsieur Alain LECONTE, Monsieur Gilles SCHILLINGER, Monsieur Gilbert FUCHS. En suppléant, Monsieur Francis KOLB, Madame Claudine BONI DA SILVA, Monsieur Michel LAUGEL, Monsieur Christian BROMBACHER et Monsieur Thierry NICOLAS.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Enfin, pour la commission déchets je vous propose en membre titulaire Monsieur Remy NEUMANN, Monsieur Ludovic HAYE, Monsieur Francis DUSSOURD, Monsieur Jean-Marie BEHE, Monsieur Jean-Paul JULIEN. En suppléant Monsieur Philippe GRUN, Madame Catherine FESSEL SIMON, Madame Catherine RAPP, Monsieur Michel BLOIS et Monsieur Bertrand IVAIN.

Quelqu'un est-il contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Nous avons terminé le point numéro 8.

Point n°8 de l'ordre du jour Composition des Commissions d'Appel d'Offres

L'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :
« *pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique [...], le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5* ».

Selon l'article L1411-5 du même code la CAO est composée :

- du Président du syndicat, membre de droit, Président de la commission ou son représentant,
- de 5 (cinq) membres du Comité d'Administration élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est également procédé à l'élection, dans les mêmes conditions, de 5 (cinq) suppléants appelés à siéger en cas d'absence des membres titulaires.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents. Si, après une première convocation, ce quorum n'est

pas atteint, la commission est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Lorsqu'ils y sont invités par le Président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché.

Le Syndicat s'étant doté de deux missions essentielles, il est proposé de constituer une Commission dite permanente pour chacune d'entre elles et qui pourrait être composée des membres suivants et complétée par une Commission administration générale et finances :

a) Commission " ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES "

Membres titulaires	Suppléants
Remy NEUMANN Christine PLAS Thierry NICOLAS Philippe RICHERT Danielle MIMAUD	Antoine VIOLA Florian COLOM Pierre WILLEMANN Benoît BERGDOLL Pierrette KEMPF

b) Commission " ASSAINISSEMENT "

Membres titulaires	Suppléants
Remy NEUMANN Maryvonne BUCHERT Alain LECONTE Gilles SCHILLINGER Gilbert FUCHS	Francis KOLB Claudine BONI DA SILVA Michel LAUGEL Christian BROMBACHER Thierry NICOLAS

c) Commission " DECHETS "

Membres titulaires	Suppléants
Remy NEUMANN Ludovic HAYE Francis DUSSOURD Jean-Marie BEHE Jean-Paul JULIEN	Philippe GRUN Catherine FEISSEL-SIMON Catherine RAPP Michel BLOIS Bertrand IVAIN

Par ailleurs, il est également proposé que les membres élus de ces commissions aient la possibilité de se réunir, dans le cadre de commissions consultatives, pour donner leur avis sur l'attribution, par le pouvoir adjudicateur, des marchés passés selon une procédure adaptée et dont le montant estimé est supérieur à 150 000 € H.T.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve la composition des différentes commissions d'appel d'offres telles que proposées ci-dessus,
- approuve le principe d'une possibilité de consultation de ces élus dans le cadre de commissions consultatives des marchés en procédure adaptée.

M. HILLMEYER : Nous devons désigner un représentant du Syndicat à l'association AMORCE. C'est une association qui traite de toutes les questions en matière technique, juridique, fiscale, de communication, de formation et de recherches propres aux réseaux de distribution publics de chaleur et à la valorisation énergétique des ordures ménagères. Je vous propose la nomination de Monsieur Ludovic HAYE.

Y a t-il d'autres candidats ? Nous passons au vote. Quelqu'un qui est contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Point n°9 de l'ordre du jour Désignation du représentant du Syndicat à l'association AMORCE

L'Association des Maîtres d'Ouvrages publics de Réseaux de Chaleurs et d'installation de traitement des déchets urbains liés à l'Energie, désignée sous le signe « AMORCE », traite de toutes les questions en matière technique, juridique, fiscale, de communication, de formation et de recherches propres aux réseaux de distribution publics de chaleur et à la valorisation énergétique des ordures ménagères.

Le SIVOM a adhéré à cette association le 29 mars 1990 afin de bénéficier d'informations indispensables pour résoudre les problèmes liés à l'élimination et au traitement des déchets.

Il nous appartient de désigner un représentant du Syndicat dans cette association.

Je vous propose de nommer M. Ludovic **HAYE**.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve la nomination de M. Ludovic **HAYE** comme représentant du SIVOM auprès de l'association AMORCE.

M. HILLMEYER : Au point n° 10 nous allons désigner un représentant du Syndicat à l'association CNR, le cercle national du recyclage. C'est une association dont le but est de faire évoluer les mentalités en matière de gestion des déchets. Je vous propose de désigner Monsieur Bertrand IVAIN.

Quelqu'un est-il candidat ? Quelqu'un d'autre ? Non ? Donc je vous propose de mettre aux voix. Quelqu'un est-il contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Point n°10 de l'ordre du jour

Désignation du représentant du Syndicat à l'association CNR (Cercle National de Recyclage)

Par délibération du 21 mars 1997, le Comité d'Administration du Syndicat approuvait l'adhésion du SIVOM au Cercle National de Recyclage.

Le renouvellement du Comité étant intervenu, il nous appartient aujourd'hui de désigner le représentant du SIVOM.

Le CNR est une association dont le but est de faire évoluer les mentalités en matière de gestion des déchets par :

- la promotion de la collecte sélective et du tri en vue du recyclage,
- l'aide aux collectivités dans la mise en place de programmes de gestion des déchets pour participer aux économies de matières premières, d'énergie et préserver l'environnement,
- la représentation des adhérents (commission CITEO, ...) dans un souci de défense de l'intérêt public.

Elle est composée de collectivités locales ou leurs groupements ; d'associations de consommateurs, de protection de l'environnement et d'insertion professionnelle, d'organisations professionnelles, de sociétés d'économies mixtes œuvrant dans le domaine de la gestion des déchets.

Il nous appartient de désigner un représentant du Syndicat dans cette association.

Je vous propose de désigner M. Bertrand **IVAIN**.

Le Comité d'administration, après en avoir délibéré :

- approuve la nomination de M. Bertrand **IVAIN** comme représentant du SIVOM auprès de l'association CNR.

M. HILLMEYER : Nous passons au point n° 11, il s'agit de désigner un représentant à la commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan de Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. C'est consécutivement à la loi Notre que la Région s'est vu donné compétence en matière de déchets et d'économie circulaire. Je vous propose de nommer Monsieur Francis KOLB comme représentant et comme suppléant Monsieur Ludovic HAYE.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je mets aux voix : quelqu'un est-il contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Point n°11 de l'ordre du jour

Désignation du représentant à la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du Plan de Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Monsieur le Président expose :

La loi NOTRe donne à la Région une compétence en matière de déchets et d'économie circulaire. Celle-ci constitue une opportunité pour la Région de définir un cadre stratégique favorable à un développement économique et social.

Dans ce contexte, elle a initié en décembre 2016, l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Cette procédure de planification a pour but d'encadrer l'action des différents acteurs locaux en charge de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets.

Elle définit une stratégie territoriale cohérente qui permet le respect des objectifs et priorités fixés au niveau national (proximité, hiérarchie des modes de traitement, etc...). Elle se fonde sur une connaissance des flux de déchets et des solutions de traitement existantes.

Le PRPGD, élaboré sous la responsabilité de la Région, comprendra :

- un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets ;
- une prospective à termes de six ans et de douze ans ;
- des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets ;
- une planification de la prévention et de la gestion des déchets à termes de six ans et de douze ans ;
- un plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire.

A cet effet, il va regrouper :

- les plans départementaux de prévention et gestion des Déchets non Dangereux et des déchets du BTP ;
- les plans régionaux de prévention et gestion des Déchets dangereux.

L'arrêté du 15 décembre 2016 pris par le Conseil Régional Grand Est, et portant composition de la Commission consultative d'élaboration et de suivi définit huit collèges participants, conformément au décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 : les élus régionaux, les représentants de l'Etat, les établissements publics, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les Eco-organismes, les associations agréées et autres associations.

Au titre des établissements publics du territoire, compétents en matière de collecte et traitement des déchets, le Sivom de la région mulhousienne doit désigner un représentant qui siègera à cette CCES.

Il nous appartient alors de désigner ce représentant ainsi que son suppléant en cas d'empêchement.

Je vous propose de nommer M. Francis **KOLB** comme représentant et M. Ludovic **HAYE** comme suppléant.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve la nomination de M. Francis **KOLB** comme représentant du Sivom et M. Ludovic **HAYE** comme suppléant auprès de la CCES du PRPGD.

M HILLMEYER : Au point n° 12 il s'agit d'élire les représentants au WISTARI.

Ce syndicat est amené à disparaître à la fin de cette année et sa station sera gérée par le SIVOM donc c'est effectivement une nomination qui n'a qu'une courte durée et je propose Messieurs LECONTE et DUSSOURD qui en étaient les membres sortants.

Je vais mettre aux voix : quelqu'un est-il contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Point n° 12 de l'ordre du jour Désignation des délégués au Syndicat Mixte WISTARI

Monsieur le Président expose,

Depuis le 31 décembre 2003 la compétence assainissement des communes de Staffelfelden et de Richwiller est transférée au Sivom de la région mulhousienne.

Depuis cette même date, le SIVOM est devenu membre du SIVU pour l'assainissement de Wittelsheim, Staffelfelden et Richwiller (SIVU WISTARI) qui s'est transformé en Syndicat Mixte pour l'assainissement (SM WISTARI).

Ce syndicat a pour objet : l'étude, la réalisation et l'exploitation, directement ou non, d'une station d'épuration des eaux usées et des collecteurs intercommunaux des communes de Wittelsheim, Staffelfelden et Richwiller.

Le syndicat est administré par un comité directeur composé de 12 représentants désignés par ses membres. Leur représentation au sein du comité est déterminée comme suit :

- 6 délégués pour la commune de Wittelsheim,
- 6 délégués pour le Sivom de la région mulhousienne.

Il nous appartient donc de désigner 6 personnes pour nous représenter au sein de ce comité directeur.

Pour cela, il est fait application de l'article L5721-2 du CGCT modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui dispose que « *pour l'élection des délégués*

*des établissements publics de coopération intercommunale et **des délégués des syndicats mixtes au comité du syndicat mixte**, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ».*

Les délégués du SIVOM proposés sont les suivants :

- M. Guy **DUMÉZ** de Staffelfelden,
- Mme Agnès **KLAKOSZ** de Staffelfelden,
- M. Michel **BLOIS** de Richwiller,
- M. Joseph **ATTARD** de Richwiller,
- M. Alain **LECONTE**,
- M. Francis **DUSSOURD**.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve la désignation des délégués proposés par la présente délibération.

M. HILLMEYER : Le point n° 13 de l'ordre du jour concerne la désignation de représentants aux commissions locales de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des bassins de la Lauch et de la Doller. Monsieur ISSELE représentait déjà le SIVOM dans ces commissions, il connaît déjà le sujet donc je vous propose de le reconduire dans ces fonctions. Quelqu'un est-il contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Point n°13 de l'ordre du jour

Désignation de représentants aux commissions locales de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des bassins de la Lauch et de la Doller

Monsieur le Président expose,

Un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un outil stratégique de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur une unité hydrographique cohérente qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative des ressources en eau. Ce schéma est élaboré par les acteurs locaux réunis au sein de la commission locale de l'eau.

Des communes-membres du SIVOM sont dans l'un ou l'autre périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des bassins de la LAUCH et de la DOLLER.

Sont concernées par le bassin de la DOLLER les communes suivantes :

LUTTERBACH, MORSCHWILLER-le-BAS, MULHOUSE, PFASTATT et REININGUE.

Sont concernées par le bassin de la LAUCH les communes suivantes :

BERRWILLER, BOLLWILLER et FELDKIRCH.

Par ailleurs, le SIVOM est concerné de par sa compétence en assainissement pour ces communes. Ainsi le SIVOM est invité à désigner un représentant à la commission locale de l'eau de chaque SAGE.

Il est proposé de désigner M. René **ISSELE** pour représenter le SIVOM auprès de ces instances.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- décide de désigner M. René **ISSELE** comme représentant aux commissions locales de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des bassins de la Lauch et de la Doller.

M. HILLMEYER : Au point n° 14 il s'agit de la désignation des représentants au syndicat mixte de recyclage agricole du Haut-Rhin au titre de la valorisation par épandage agricole des boues de la STEP à Ruelisheim. Monsieur ISSELE et Monsieur WOLFF représentaient déjà le SIVOM au SMRA.

Y a-t-il d'autres candidatures ? En l'absence d'autres candidatures je mets aux voix. Quelqu'un est-il contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Point n°14 de l'ordre du jour

Désignation des représentants au syndicat mixte de recyclage agricole du Haut-Rhin au titre de la valorisation par épandage agricole des boues de la STEP à Ruelisheim

Monsieur le Président expose :

Le syndicat mixte pour le recyclage agricole du Haut-Rhin (SMRA68) a repris au 1^{er} janvier 2008, l'activité de la mission recyclage agricole du Haut Rhin.

Le SMRA68 est un syndicat mixte dit « ouvert » au sens des articles L5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales créé par le département du Haut-Rhin, des collectivités et établissements publics locaux du Haut-Rhin compétents en matière d'assainissement.

Les industriels producteurs de boues et les autres syndicats mixtes ouverts ne pouvant être membres du SMRA68, ils sont associés par voie de convention.

Le SMRA68 a pour objet le traitement de toutes les questions relatives au recyclage agricole des produits résiduels organiques (5PRO) et en particulier :

- il apporte conseil et assistance aux intervenants dans la filière de valorisation agricole de PRO,
- il favorise et initie toutes les démarches tendant à la transparence et à l'intégration de la filière précitée dans une ambition locale d'excellence,
- il recueille les données nécessaires à la connaissance complète des flux de PRO,

- il procède à des expérimentations d'intérêt général permettant d'évaluer l'intérêt agronomique des PRO et leurs impacts éventuels,
- il procède à une veille réglementaire et scientifique,
- il établit, tient à jour et exploite les bases de données des parcelles valorisables et/ou valorisées, et conserve l'historique des épandages,
- il promeut et actualise la charte qualité départementale,
- il communique sur l'ensemble de cette démarche qui s'inscrit dans un objectif de préservation de la qualité environnementale,
- il anime une concertation des acteurs locaux,
- il apprécie les possibilités globales de traitement dans le département.

Depuis avril 2008, le SMRA68 est qualifié d'« *Organisme Indépendant* » par le préfet du Haut-Rhin.

L'adhésion au SMRA68 permet de fiabiliser la filière de retour au sol des boues de la station d'épuration du SIVOM située à Ruelisheim. Elle permet également d'intégrer les évolutions réglementaires et locales, et de progresser dans une dynamique départementale solidaire.

Le SIVOM dispose, de part les statuts du SMRA, de deux représentants au sein du comité syndical.

Je vous propose de nommer :

- M. René **ISSELE**,
- M. Philippe **WOLFF**.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve la nomination de MM. René **ISSELE** et Philippe **WOLFF** comme représentants du SIVOM auprès du syndicat mixte de recyclage agricole du Haut-Rhin.

M. HILLMEYER : Au point n° 15 il s'agit de désigner des représentants du SIVOM à la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Je vous propose en délégués titulaires, moi-même, Monsieur Remy NEUMANN, Monsieur Christian BROMBACHER, Monsieur Francis KOLB, Monsieur Loïc RICHARD. En délégués suppléants Monsieur Alain COUCHOT, Madame Anne GERHARDT, Madame Brigitte D'ARANDA, Monsieur Claude WEISS et Monsieur Louis KLEINHOFFER.

Y a-t'il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats donc je mets aux voix. Quelqu'un est contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Point n°15 de l'ordre du jour

Désignation des représentants du SIVOM à la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Monsieur le Président expose :

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, impose aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière, avant le 1^{er} mars 2003.

Cette Commission a pour rôle d'examiner :

- le rapport annuel établi par le délégataire de service public,
- les rapports sur les prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement, de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères,
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

En outre, elle est consultée par le Comité d'Administration sur tout projet de délégation de service public ou sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

Elle est présidée par le Président du SIVOM ou son représentant. Elle est composée de membres du Comité d'Administration et de représentants d'associations locales.

Afin de permettre une bonne représentativité des associations locales de défense des consommateurs, sans alourdir le fonctionnement de la Commission, 5 sièges sont attribués aux associations suivantes :

- Chambre de Consommation d'Alsace,
- Association Générale des Familles (AGF),
- Union Départementale Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV),
- UFC – Que choisir ?,
- ORGECO¹.

Il nous appartient de désigner 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants. Je vous propose de nommer :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Francis HILLMEYER	Alain COUCHOT
Remy NEUMANN	Anne GERHART
Christian BROMBACHER	Brigitte D'ARANDA

■ ¹ association qui développe un nouveau concept de qualité consumériste « l'éco-consommateur » qui s'appuie sur un objectif de développement d'une information au plus près du consommateur sur les lieux de consommation prenant en compte le développement durable.

Francis KOLB	Claude WEISS
Loïc RICHARD	Louis KLEINHOFFER

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve ces désignations.

M. HILLMEYER : Au point n° 16 nous avons la désignation des représentants du SIVOM au Comité consultatif paritaire « SIVOM-INDUSTRIES ». Je vous propose en membres titulaires : moi-même, Madame Maryvonne BUCHERT, Monsieur Alain LECONTE, Monsieur Ludovic HAYE, Madame Danièle MIMAUD, Madame Anne GERHARDT et en membres suppléants Madame Fabienne ZELLER, Monsieur Jean-Philippe BOUILLE, Monsieur Francis KOLB, Monsieur Jean KIMMICH, Monsieur Laurent STADELMANN, Madame Christine PLAS.

Y a-t'il d'autres candidats ? Je mets aux voix : quelqu'un est-il contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Point n 16 de l'ordre du jour

Désignation des représentants du SIVOM au Comité consultatif paritaire « SIVOM-INDUSTRIES »

Ce Comité qui comporte à égalité des représentants de l'Industrie (désignés par la Chambre de Commerce et d'Industrie) et de la Collectivité, maître de l'ouvrage de la station d'épuration, a été instauré dès 1978.

Le rapprochement et la collaboration avec l'industrie émanent d'une initiative de la Chambre de Commerce dans le but d'associer le plus étroitement possible les chefs d'entreprises dans la recherche et l'élaboration de la meilleure formule de participation aux coûts de traitement de leurs effluents, aussi bien en investissement qu'en exploitation.

Ce comité bipartite qui se réunit une ou deux fois par an, est secondé par des conseillers techniques tels l'Agence de l'Eau, la DREAL, la DDT.

Depuis sa création, des industries ont arrêté leur activité (TEXUNION, CANDIA, SIPP, TEMPE, RHODIA), d'autres ont décidé d'une convention (SARVAL, GHR MULHOUSE SUD-ALSACE).

Les délégués du SIVOM sont choisis prioritairement parmi les représentants des communes directement concernées par l'implantation sur leur territoire de l'une ou l'autre des INDUSTRIES, dites conventionnées, à savoir :

MULHOUSE	pour DMC, GHR MULHOUSE SUD-ALSACE
ILLZACH	pour PAPETERIES DU RHIN, SARVAL
RIXHEIM	pour PEUGEOT
SAUSHEIM	pour PEUGEOT

Le Président du Syndicat figurait tout naturellement parmi les membres du Comité.

Il vous appartient à présent de désigner les 6 membres titulaires et les 6 membres suppléants qui représenteront le SIVOM au sein dudit Comité consultatif.

Sont ainsi nommés :

Membres titulaires	Membres suppléants
Francis HILMEYER	Fabienne ZELLER
Maryvonne BUCHERT	Jean-Philippe BOUILLE
Alain LECONTE	Francis KOLB
Ludovic HAYE	Jean KIMMICH
Danielle MIMAUD	Laurent STADELMANN
Anne GERHARDT-GROH	Christine PLAS

Quant aux industriels, il est proposé que chaque conventionné soit représenté au sein du comité par 1 titulaire + 1 délégué.

La Chambre de commerce se charge de confirmer auprès du SIVOM l'identité de chaque représentant.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve les nominations telles que proposées.

M. HILLMEYER : Au point n° 17 nous avons le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2019. Vous avez toutes et tous reçu le fascicule ? Vous l'avez vraisemblablement reçu par mail. Y a-t-il des questions que vous souhaiteriez poser sur ce rapport annuel ? Pas de questions ? Je vous remercie.

Point n°17 de l'ordre du jour

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement année 2019

Monsieur le Président expose :

Conformément aux articles L.2224-1, L.2224-5 et D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il m'appartient de présenter, comme chaque année, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Ce service regroupe trois compétences : l'épuration des eaux usées avec 24 collectivités et le Syndicat mixte de la Basse Vallée de la Doller représentant 252 584 habitants ; la collecte, le transport des eaux usées et pluviales et l'assainissement non collectif avec, pour chaque compétence, 24 collectivités membres représentant 242 819 habitants.

Ce rapport synthétique se présente en 5 parties :

- le contexte (historique et missions),
- les moyens du SIVOM (les équipes, les moyens techniques, les résultats quantitatifs),
- la tarification de l'assainissement et les recettes de service (les redevances d'assainissement, les subventions d'équilibre),

- les indicateurs de performance,
- les projets pour l'année 2020.

Le rapport est complété par un ensemble d'annexes : extraits des délibérations sur les tarifs en assainissement pour l'année 2020, les factures d'eau type et la note d'information de l'agence de l'eau Rhin Meuse.

Le SIVOM fixe la redevance d'assainissement collectif qui se compose d'une part fixe et d'une part variable. Quant au service public de l'assainissement non collectif, il trouve son équilibre financier dans la redevance correspondante due par les usagers.

Chaque collectivité sera destinataire d'un seul exemplaire du rapport synthétique ci-joint qui sera complété des rapports particuliers de nos exploitants des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement.

La loi n° 95101 du 02 février 1995 et son décret d'application n° 95635 du 06 mai 1995 prévoient que le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante soient mis à la disposition du public.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- prend acte et n'émet pas d'observation sur la gestion du service d'assainissement telle que décrite dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'année 2019.

M. HILLMEYER : Le point 18 est semblable et concerne cette fois-ci le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement année 2019.

Avez-vous des questions ? Pas de questions ? Je vous remercie.

Point n°18 de l'ordre du jour

Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Monsieur le Président expose :

Le décret n° 2000-404 du 11/05/2000 rend obligatoire la présentation d'un rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets dans les six mois qui suivent l'exercice concerné lors de l'examen du compte administratif du syndicat. Il est ensuite transmis aux structures-membres qui en font rapport à leurs assemblées délibérantes respectives.

En raison de la crise sanitaire de la COVID-19 marquant le 1^{er} semestre 2020, la présentation de ce rapport « *déchets 2019* » a dû être décalé au présent Comité de septembre. La présente délibération en synthétise les principaux éléments d'activité.

Les faits marquants en 2019

- ✓ **Nouvelle phase de conteneurisation et passage en porte-à-porte pour les habitants de Pfastatt**

En 2019, le SIVOM et m2A poursuivent le programme de généralisation de la collecte sélective multi-matériau en porte-à-porte avec conteneurisation du service de collecte (OMR et CS) pour les habitants de PFASTATT (9 501 hab).

Fin 2019, 97% du territoire est desservi par un service en porte-à-porte, et il ne reste plus désormais que les communes du secteur Rhin Sud en apport volontaire.

Parallèlement, les six communes du secteur de l'Île Napoléon (30 039 hab), bénéficiant déjà d'une collecte sélective en porte-à-porte, sont dotées de bacs à roulettes, comme 79% de la population.

✓ **Des tonnages supplémentaires collectés mais des erreurs de tri qui continuent également d'augmenter**

En 2019, les tonnages collectés (20 925 t soit 76,7 kg/hab) sont en hausse de +2,6%. Entre 2012 et 2019, l'augmentation atteint +60,1%, mais les 8 300 t supplémentaires captées à la collecte ne génèrent que 3 300 t de recyclage en plus en raison de la hausse des erreurs de tri qui constituent un coût très important à la collectivité (780 000 €).

En 2019, les refus représentent 4 887 t soit 17,9 kg/hab ou encore 23,4% de la collecte totale, le porte-à-porte générant 27,8% d'erreurs de tri en moyenne.

La dégradation de la qualité du tri est marquée par un double effet : celui du changement de mode de collecte avec le passage de la CS en porte-à-porte entraînant un premier palier de hausse, puis celui de l'élargissement des consignes de tri à tous les emballages plastiques en 2016.

On constate postérieurement à ce changement de consigne une accélération forte des erreurs de tri.

✓ **Campagne de communication d'envergure et réunions publiques sur l'évitement des erreurs de tri**

Afin de sensibiliser les habitants à la problématique des erreurs de tri (impact financier important préjudiciable pour le coût du service), une importante campagne de communication a été lancée en 2019 sur la base du slogan « *je trie mieux dans le jaune !* »

Pour la première fois, face aux enjeux, le SIVOM a utilisé un schéma d'information basé sur des « *consignes négatives* » en montrant les erreurs récurrentes à éviter et les déchets à ne pas mettre dans le bac jaune, l'objectif étant de susciter l'interrogation pour inciter les habitants à « *mieux trier* ».

✓ **®évolution : une première édition 2019 de conférences sur la gestion des déchets**

C'est dans l'emblématique site industriel MOTOCO à DMC qu'a eu lieu le 13 juin 2019 la première édition des « *Conférences @ÉVOLUTION* : repenser notre vision des déchets ».

Ce premier forum du genre a été organisé autour de conférences et d'happenings artistiques, notamment de customisation dans le genre « *Street Art* » de 10 conteneurs à verre.

S'inscrivant dans la nouvelle « *Politique Déchets 2030* » du territoire de l'agglomération mulhousienne, cet évènement a réuni 400 personnes et proposé trois conférences portées par Gilles Broise, directeur de la communication de l'ONG « *7^{ème} continent* », Carlos de Los Llanos, directeur scientifique de CITEO et Paul Alarcon, co-fondateur de la start-up Uzer.

Cette conférence avait pour objectif de renforcer la prise de conscience sur les enjeux autour des déchets, de partager les réflexions et les dynamiques en cours. À ce titre, des incitatives locales en matière de réduction et de valorisation des déchets ont été mises à l'honneur (la société CETIM-CERMAT, l'association ALTERNATIBA, l'Ecole Jeanne d'Arc à Mulhouse).

✓ **Des œuvres d'art dans le dispositif de récupération du verre ménager sur le territoire**

Cette opération de customisation, réalisée à l'occasion des premières Conférences @ÉVOLUTION par l'association Colors Urban Art Alsace, valorise le geste du tri tout en insufflant de l'art dans la ville. C'est dans cet esprit que neuf artistes de renommée nationale et internationale ont réalisé une performance live en graffant 10 conteneurs à verre. Ces derniers ont été ensuite déployés dans six communes de l'agglomération, à MULHOUSE (place des Cordiers-Hôtel de Ville, rue Jean Mieg-Nouveau bassin, rue Wilson, rue Poincaré-Musée de l'impression, et Pont de Strasbourg-marché couvert), à ILLZACH (rue Vauban), à RIXHEIM (place de la Jumenterie), à RIEDISHEIM (rue d'Alsace-Centre culturel de l'Aronde), à KINGERSHEIM (rue Pierre de Coubertin) et à WITTENHEIM (rue de Pfastatt-halle au coton).

✓ **Feuille de route de la politique « *déchets 2030* » adoptée par m2A et le SIVOM**

Elaborée au terme d'une concertation menée durant un an avec l'ensemble des acteurs du territoire : citoyens, bailleurs, partenaires, conseil de développement, élus, des objectifs majeurs ont ainsi été identifiés, autour de l'amélioration du service pour l'habitant :

- l'amplification de la collecte du verre et la poursuite de la démarche d'appropriation et d'acceptation des conteneurs par la customisation ;
- la généralisation de la conteneurisation et la CS en porte-à-porte sur le territoire ;

- la mise en place de nouveaux services autour de la réduction des déchets verts (broyage, compostage, lombricompostage, valorisation de solutions alternatives in situ) ;
- la mise en place de la collecte des biodéchets en apport volontaire en 2023, avec phase d'expérimentation à partir de 2021 ;
- la généralisation du contrôle d'accès en déchetterie et l'optimisation des installations (aménagement et reconstructions) et des capacités de tri ;
- l'amplification de la réduction des déchets et du réemploi (recyclerie en ligne, Cité du réemploi, collecte du réemploi en déchetterie) ;
- la communication et la sensibilisation des habitants sur la qualité du tri et la réduction des déchets.

✓ **Etude de définition pour le remplacement du turbo-alternateur de l'UIOM à Sausheim**

Afin d'optimiser la production et la cogénération d'énergie électrique et de chaleur, en vue de satisfaire notamment aux besoins futurs de la DSP VALORIM (DALKIA-RCUA), chargée du développement de réseaux de chaleur du territoire, une étude de définition a été lancée par le SIVOM afin de justifier la pertinence technique et économique du remplacement de la turbine actuelle de l'UIOM pour l'horizon 2024. Coût estimé de 7,5 M€ HT.

Les déchets ménagers (DMA) : Chiffres clés 2019 en kg/hab/an

Gisement déchets ménagers (DMA)	2010	2012	2016	2017	2018	2019
Population mission TRU	272274	273219	284183	283339	283275	283084
Population mission CS	262378	262998	273894	273077	272985	272712
OMR	276,4	274,9	239,9	234,3	237,3	231,8
BIODECHETS (Wittelsheim)			3,1	2,8	3,0	3,0
COLLECTES SELECTIVES						
Verre recyclé	25,35	26,15	29,57	30,05	30,00	29,53
Papier-carton-ELA recyclé	39,20	41,49	50,06	50,56	48,25	47,76
Bouteilles plastique recyclées	2,99	2,72	5,80	5,79	6,11	5,81
Acier & Aluminium recyclés			1,17	1,81	1,46	1,19
Refus de tri incinérés	3,42	3,70	9,47	11,67	16,77	17,92
Freinte et stock	2,98	0,0	3,53	3,67	2,16	4,06
CS TOTALE COLLECTE	73,94	74,06	99,60	103,6	104,7	106,3
CS HORS VERRE	48,59	47,91	70,00	73,50	74,75	74,74
OMA totales (OMr+BIO+CS)	350,3	349,0	342,6	340,6	345,6	341,0
Déchets Occasionnels Ménagers	212,6	227,3	253,5	237,6	242,9	252,1
Dont déchetteries (hors CS)	177,3	195,2	226,2	212,8	213,3	221,3
Déchets ménagers totaux avec gravats (DMA)	562,9	576,3	596,1	578,2	588,5	593,1
Fraction recyclée des DMA	217,8	238,4	287,0	273,8	271,6	278,4
Taux recyclage DMA avec gravats	38,2%	40,6%	48,3%	47,7%	46,3%	47,3%
Taux VALO ENERGIE GLOBAL hors boues (sur gisement global traité)	63%	60%	59,4%	57,9%	60,9%	60,6%
Taux VALO MATIERE & ENERGIE	96%	92,9%	98,0%	95,4%	97,9%	97,3%
Taux ENFOUISSEMENT global	4%	7,1%	2,0 %	4,6%	2,1%	2,7%
Taux ENFOUISSEMENT sur DMA				5,1%	2,4%	3,0%

Constats et commentaires principaux :

1) Evolution de la production des déchets en kg/hab en 2019

- ✓ La hausse du gisement des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** se poursuit **(+0,8%)** pour atteindre **593,1 kg/hab** malgré la baisse des OMR (-2,6%), du fait de l'augmentation des collectes sélectives (+1,5%), et surtout des déchets occasionnels des ménages (+3,8%).

Entre 2010 et 2019, les **DMA** sont en croissance de **+5,4%**, soit **+30,2 kg/hab**. À noter que cette augmentation est contradictoire avec l'objectif national de réduction de -10% DMA entre 2010 et 2020, fixé par la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (**LTECV**) du 17 août 2015.

A titre indicatif, l'ADEME estime la production moyenne de DMA en France à **568 kg** en 2015 (514 kg hors gravats).

- ✓ Baisse significative de **-2,6%** des **Ordures ménagères (OMR)** qui diminuent à **231,8 kg** par habitant.

Entre 2010 et 2019, les **OMR** sont en décroissance de **-16,1%** sous l'effet de la mise en place de la collecte sélective en porte-à porte à partir de 2013. Il s'agit de la catégorie de déchets qui a subi la plus forte réduction depuis 2010.

- ✓ Hausse de **+1,5%** des **Collectes sélectives, verre inclus**, qui atteignent **106,3 kg** d'emballages et papiers, tout mode de collecte confondu.

Entre 2010 et 2019, l'évolution cumulée atteint **+57,9%** pour la CS multi-matériaux et **+16,5%** pour le verre.

- ✓ **Refus de tri** (cf. faits marquants).

- ✓ Du fait de la mise en place des contrôles d'accès en déchetterie, la hausse significative de **+3,8%** du gisement de **déchets occasionnels des ménages (DOM)** était moins attendue et culmine à **252,1 kg**, niveau quasi comparable à 2014. Sur la période 2010 à 2019, l'évolution des DOM est positive de **+18,6%**.

- ✓ L'**activité des déchetteries** (hors collecte sélective) atteint **221,3 kg** avec la même évolution de **+3,8%**. **Le taux de valorisation global** remonte à **74,7%** suite aux baisses de 2017 et 2018.

Cette augmentation est imputable principalement aux matériaux recyclables collectés (+4,9%) dont notamment les gravats, déchets verts, mobilier, bois, ferraille. Les encombrants non valorisables à incinérer sont quasi stables.

2) Le traitement du gisement non recyclable des déchets :

Ce gisement comprend la fraction résiduelle à traiter après mobilisation des filières de recyclage pour les DMA du SIVOM (OMR, encombrants ménagers non valorisables des déchetteries et de l'activité municipale), les déchets des collectivités clientes, et les déchets d'activité économique (DAE).

Les filières de traitement sont principalement l'incinération et le stockage en décharge en solution de secours :

- ✓ le gisement incinérable pris en charge par l'exploitant SUEZ RV ENERGIE est en hausse de **+1,5%**, s'élevant à **173 668 t** dont **22 760 t** de boues STEP ;
- ✓ le bon fonctionnement de l'usine a permis de traiter sur place à Sausheim **161 989 t** dont **140 467 t** de déchets solides, en légère hausse **+0,7%** ;
- ✓ le détournement sur d'autres filières de traitement (autres incinérateurs et décharges) a concerné **8 155 t** de déchets solides (13 396 t en 2017 et 7 004 en 2018) et **1 238 t** de boues de STEP;

- ✓ le recours à l'**enfouissement en décharge** (ISDND et ISDD) n'a concerné que **2,7%** de l'ensemble du gisement des déchets solides traité par le SIVOM, soit **6 381 t** sur un gisement traité total de **235 596 t** de déchets solides hors boues de STEP.

Hormis l'envoi de déchets spécifiques en décharge pour de faibles quantités annuelles (fibrociments amiantés, traverses créosotées), le recours à l'enfouissement n'est utilisé qu'en cas de nécessité absolue pendant les périodes d'indisponibilité de l'UIOM (arrêts techniques maintenance ou pour défaillance ou fosses saturées) pour des quantités très variables d'une année sur l'autre en fonction des aléas techniques.

3) Le taux global de recyclage matière sur les déchets du SIVOM

- ✓ En 2019, le recyclage, tous flux confondus des **DMA et déchets MUNICIPAUX** du SIVOM, est légèrement en hausse avec **85 323 t** de valorisation matière (**+0,4%**), mais relativement contrasté :
 - ◆ hausse significative du recyclage sur DMA : **75 920 t** soit **+2,4%**,
 - ◆ baisse significative sur déchets MUNICIPAUX : **9 403 t** soit **-13,3%**.
- ✓ Le taux de valorisation sur les déchets ménagers (**DMA**) remonte à **47,3%** soit **+1,0 point** (+2,0%) après les baisses de 2017 et 2018.

Pour mémoire, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe un taux de valorisation matière sur DMA de 55% en 2020, de 65% en 2025.

Les coûts résiduels à la charge des membres :

En matière financière, le SIVOM équilibre ses budgets annexes en collecte sélective et en traitement des résidus urbains par des subventions d'équilibre de ses membres.

A) Pour la mission « Traitement des résidus urbain »				
		2017	2018	2019
	<i>Population-simple comptage</i>	283 339	283 275	283 275
1	Participations des membres HT <i>Variation %</i>	9 850 000 € 0,0 %	9 850 000 € 0,0 %	8 972 000 € -8,9 %
2	Coût résiduel par habitant HT <i>Variation %</i>	34,76 € / hab 0,3 %	34,77 € / hab 0,0 %	31,69 € / hab -8,9 %
3	Coût résiduel / tonne traitée HT <i>Variation %</i>	93,28 € / t 2,5 %	88,92 € / t -4,7 %	82,93 € / t -6,7 %
	<i>Tonnages des collectivités</i>	<u>105 600 t</u> -2,4 %	<u>110 771 t</u> +4,9 %	<u>108 184 t</u> -2,3 %

B) Pour la mission « Collectes sélectives »				
	<i>Population-simple comptage</i>	2017 <i>273 077</i>	2018 <i>272 985</i>	2018 <i>272 712</i>
1	Subventions des membres HT <i>Variation %</i>	4 800 000 € <i>2,1 %</i>	5 200 000 € <i>8,3 %</i>	5 300 000 € <i>1,9 %</i>
2	Coût résiduel par habitant HT <i>Variation %</i>	17,58 € / hab <i>2,4 %</i>	19,05 € / hab <i>8,4 %</i>	19,43 € / hab <i>2,0 %</i>
3	Coût résiduel / tonne traitée HT <i>Variation %</i>	53,20 € / t <i>6,4 %</i>	56,87 € / t <i>6,9 %</i>	56,34 € / t <i>-0,9 %</i>
	<i>Tonnages des collectivités</i>	<i>90 220 t</i> <i>-4,1 %</i>	<i>91 441 t</i> <i>1,4 %</i>	<i>94 73 t</i> <i>2,9 %</i>

Les perspectives pour l'année 2020 :

Il s'agit principalement :

- ✓ du passage en porte-à-porte du dernier secteur encore en apport volontaire pour les six communes de BANTZENHEIM, CHALAMPE, HOMBOURG, NIFFER, OTTMARSHEIM et PETIT-LANDAU ;
- ✓ de la poursuite de la mise en place du contrôle d'accès dans les déchetteries et de leur réaménagement (renouvellement des locaux, signalétique, extension des zones de stockage), ou de leur reconstruction pour certaines ;
- ✓ de la mise en place du PLPDMA par m2A, le SIVOM étant associé aux actions de prévention, notamment pour les actions de déploiement du compostage domestique,
- ✓ du démarrage de la Cité du réemploi par la structure ENVIE, associé à la mise en place d'une collecte des objets réemployables dans les déchetteries du SIVOM.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- prend acte du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, et n'émet aucune observation.

M. HILLMEYER : Et j'en arrive à la fin des points de l'ordre du jour si quelqu'un souhaite intervenir sur un point divers c'est le moment.

Donc s'il n'y a pas de point divers je vais clôturer cette séance en vous réitérant mes remerciements pour ces élections qui se sont passées avec beaucoup de sérénité. Les uns et les autres vous avez voté en votre âme et conscience merci beaucoup et ensemble nous allons bien travailler et je vous invite au verre de l'amitié.

La séance est close.